

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

ENTREPRISE DE BATIMENTS. — SOUS-TRAITÉ PARTIEL
ACCIDENT. — RESPONSABILITÉ CIVILE

L'entrepreneur d'un travail public n'est pas civilement responsable de l'accident survenu dans une partie de ce même travail sous-traité à un tiers.

Alors du moins que le tâcheron choisi présentait la capacité suffisante pour le marchandage, et qu'il avait directement embauché l'ouvrier, blessé ensuite, au cours du travail.

Celui-ci ne saurait non plus faire décoller la responsabilité de l'entrepreneur de la violation du contrat lui interdisant les sous-traités, cette clause étant écrite dans l'intérêt de l'Administration et dans un intérêt spécial.

En 1848, le décret du 2 mars proscrivait le marchandage comme immoral; l'année suivante, un ancien ministre, Léon Faucher, déclarait le marchandage le plus actif moyen d'élévation des salaires.

Apparemment, il n'admettait pas que ce moyen, si efficace pour atteindre un but si souhaitable, fût immoral.

Nos législateurs n'ayant pas porté, depuis lors, de loi spéciale pour ordonner que la loi sur le marchandage soit exécutée comme celle sur la limitation des heures, le marchandage se fait et produit de bons fruits.

L'arrêt recueilli est relatif à la responsabilité qui peut subsister contre le traitant en cas d'accident survenu dans le chantier du sous-traitant.

Il offre, à cet égard, un grand intérêt de principe et de pratique.

« Attendu que si Martin était occupé par Blanchet, avant le travail qui a amené l'accident, il résulte des enquêtes qu'au moment de cet accident il était au service de Simonetti qui, seul, avait la direction de la démolition de l'ancienne maison d'école de Moirans ;

« Que ce fait de la direction exclusive de Simonetti était bien établi, il est sans intérêt qu'un chef de chantier quelquefois employé par Blanchet, le sieur Chaurot, se soit trouvé au milieu des ouvriers de Simonetti lorsque le toit de l'ancienne maison d'école s'est effondré, la présence de Chaurot en cet endroit pouvant avoir tout autre cause qu'un mandat quelconque de Blanchet ;

« Qu'il faut donc reconnaître, tout d'abord, que l'accident dont Martin a été victime, ne saurait être imputé à une faute personnelle de Blanchet; puisque ce dernier n'a pris aucune part à la démolition dont Simonetti s'était chargé ;

« Qu'à la vérité la responsabilité de Blanchet pourrait être encore engagée si l'accident devait être attribué à une faute de Simonetti et si Simonetti avait été le préposé de Blanchet ;

« Mais que telle n'est pas la situation, à supposer même que l'accident ait été le résultat d'une faute de Simonetti ;

« Attendu que la responsabilité des faits du préposé supposé, en effet, que le commettant a autorité sur le préposé, qu'il a le droit de lui donner des ordres sur la manière d'accomplir son œuvre et que le préposé, de son côté, est sous la dépendance du commettant ;

« Attendu qu'il est établi clairement par les enquêtes que Blanchet adjudicataire des matériaux à provenir de la démolition de l'ancienne maison d'école de Moirans, avait sous-traité pour cette démolition avec Simonetti moyennant un forfait de 350 fr. et n'avait conservé sur ce travail ni direction ni surveillance, Simonetti demeurant libre d'adopter tout mode d'exécution à sa convenance ;

« Qu'on ne saurait admettre que Martin ait pu commettre une méprise à cet égard, dès qu'il est certain qu'il avait été embauché par Simonetti seul pour la démolition à effectuer, qu'il était payé par Simonetti seul et qu'il n'est pas contesté qu'au moment où a commencé le travail de démolition, Blanchet avait achevé tous les

travaux de construction qui lui avaient été adjugés, en dehors de cette démolition par lui abandonnée à Simonetti ;

« Que Blanchet n'a donc pu induire Martin en erreur par une surveillance générale qui n'avait plus à s'exercer, et qu'à aucun point de vue Simonetti ne saurait être considéré comme le préposé de Blanchet dans le sens de l'article 1384 du Code civil ;

« Que Blanchet aurait cependant commis une faute engageant aussi sa responsabilité, s'il avait choisi pour sous-traitant un homme inexpérimenté et incapable de remplir sa tâche ;

« Mais que ce reproche est inadmissible au regard d'un entrepreneur de maçonnerie vivant au milieu de constructions et familiarisé par cela même avec les précautions que pouvait demander la démolition d'un toit tel que celui de l'ancienne maison d'école de Moirans ;

« Attendu que Martin n'est pas mieux fondé à se prévaloir de l'interdiction de sous-traiter contenue dans le cahier des charges intervenu entre Blanchet et la commune de Moirans ;

« Qu'il résulte, en effet, de l'ensemble des clauses du cahier des charges que cette interdiction n'a été stipulée que dans l'intérêt de la commune ;

« Qu'elle ne saurait donc être invoquée par des tiers ;

« Attendu qu'il n'y a pas à s'arrêter davantage à l'articulation que Simonetti était l'associé de Blanchet dans l'entreprise des maisons d'école de Moirans, cette allégation étant inconciliable avec l'opinion exprimée par Martin sur la solvabilité de Simonetti et le fait allégué étant, d'ailleurs, sans utilité en présence des enquêtes qui démontrent qu'en tout cas il n'y avait pas association pour la démolition de l'ancienne maison d'école de Moirans, puisque cette démolition avait été sous-traitée à Simonetti seul.

« Attendu enfin que la responsabilité de Blanchet étant ainsi écartée et l'action de Martin n'étant dirigée que contre Blanchet, on arrive à cette double conséquence que la demande en garantie formée par Blanchet contre Simonetti n'a plus d'objet et qu'il n'y a pas à examiner si l'accident dont Martin a été victime est dû à une faute de Simonetti qui n'est pas recherché par Martin en l'état ;

« Adoptant au surplus les motifs des premiers juges ;

« La Cour,

« Après avoir entendu les avoués et avocats des parties et Monsieur l'avocat général Sarrut en ses conclusions,

« Sans s'arrêter à l'appel de Martin envers le jugement du Tribunal de Saint-Marcellin du 29 avril 1882, non plus qu'à ses conclusions tant principales que subsidiaires, lesquelles sont rejetées, confirme ledit jugement et condamne Martin à l'amende et aux dépens y compris ceux de la mise en cause de Simonetti et ceux frayés par ce dernier, lesquels pourront être répétés par Simonetti contre Blanchet.

HOMICIDE PAR IMPRUDENCE. — RESPONSABILITÉ PÉNALE
PROPRIÉTAIRE. — TRAVAUX EXÉCUTÉS.

Le propriétaire qui a dirigé lui-même ses travaux en se bornant à l'assistance d'un ouvrier auquel seul il a donné ses ordres pour leur exécution, est seul pénalement responsable des accidents arrivés dans le cours de ces travaux.

Ainsi le propriétaire qui, dans l'opération délicate du placement d'une cuve, a dirigé lui-même les travaux, sans réclamer le concours d'un ingénieur ou d'un architecte, auquel il a demandé seulement les plans, et s'est borné à l'assistance d'un ouvrier auquel il a donné seul ses ordres, est pénalement responsable des accidents arrivés à cet ouvrier, par suite de la mauvaise exécution des travaux.

La Cour,

Où M. le conseiller Vételay, en son rapport, M^e Sabatier, avocat, en ses observations, et M. l'avocat général Ronjat, en ses conclusions ;

Sur le moyen tiré de la violation des articles 319 et 320 du Code pénal, en ce que l'arrêt attaqué aurait déclaré le demandeur coupable d'homicide par imprudence, alors que cet arrêt constaterait qu'il n'a commis aucune faute ;

Attendu que l'arrêt attaqué constate que, après l'achèvement des travaux de maçonnerie, la cuve destinée à recevoir les eaux a été montée avec des pièces métalliques chargeant les murs nouvellement construits d'un poids de 18 à 19.000 kilogrammes ;

Qu'à la suite de ce premier travail, au cours duquel des désordres s'étaient déjà manifestés dans la maçonnerie, il a été procédé pour la première fois au remplissage de la cuve ;

Que cette opération, qui devait ajouter une surcharge de 600.000 kilogrammes au poids que les murs supportaient déjà était grave, délicate et dangereuse, qu'elle commandait la présence d'hommes spéciaux : ingénieur, architecte, pouvant indiquer avec sûreté et précision les mesures dont quelque incident imprévu révélerait la nécessité au point de vue de la sécurité des personnes ;

Que Susini s'est néanmoins contenté de donner avis de cette opération à Bourgeois, constructeur de la cuve, qui s'est borné à envoyer son chef monteur, que c'est à cet ouvrier seul que Susini a donné l'ordre d'y procéder, qu'elle a eu lieu avec l'unique assistance de ce chef monteur et de Jacomi, entrepreneur des travaux de maçonnerie qui s'est trouvé fortuitement sur les lieux ;

Que l'arrêt constate enfin que cette opération a été une des causes principales de la catastrophe qui a entraîné la mort de neuf personnes et occasionné des blessures à trois autres.

Attendu que cette appréciation souveraine établit à la charge de Susini les faits directs et personnels de négligence et d'imprudence rentrant dans les termes des articles 319 et 320 du Code pénal, et que l'arrêt attaqué, loin de violer ces dispositions légales, en a fait au contraire une saine application ;

Par ces motifs,

Rejette le pourvoi.

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS A LYON

Voici les articles principaux du Règlement adopté par la Société des Amis-des-Arts, à l'occasion de cette solennité qui intéresse au même degré les artistes et les industriels de notre région :

« 1^o L'Exposition Lyonnaise des Arts décoratifs s'ouvrira au Palais-des-Arts, dans le courant de janvier, et durera environ deux mois ;

2^o Elle comprendra tous les produits modernes ressortant du domaine de l'Art décoratif :

Les étoffes décorées de toute nature, et spécialement les soieries dites façonnées.

L'orfèvrerie et la bijouterie de l'art, la damasquine.

Les broderies et dentelles.

Les meubles sculptés et en général la sculpture d'ornement.

La marqueterie, l'ébenisterie et la menuiserie d'art.

La ferronnerie d'art.

Les papiers peints, tentures, tapisseries et tapis.

La céramique, les émaux et vitraux.

La reliure.

Les encadrements.

Les dessins, aquarelles, modèles, cartons et compositions quelconques ayant trait aux diverses branches de l'Art décoratif ;

3^o Elle sera exclusivement Lyonnaise et n'y seront admis que les objets fabriqués ou créés dans la région lyonnaise ;

4^o Des médailles de divers ordres seront décernés aux exposants ;

5^o Les envois devront être rendus au siège de la Société des Amis-des-Arts, section des Arts décoratifs, Palais-des-Arts, du 1^{er} au 15 décembre 1883, terme de rigueur ;

6^o Les frais de transport et d'emballage, de montage et de démontage, à l'aller et au retour, sont à la charge et aux risques de l'exposant ;

7^o Les frais occasionnés par le placement et l'exposition des objets sont à la charge de la Société ;

8^o Les plus grands soins seront apportés au déballage, au placement et à la surveillance des objets exposés ; mais, dans aucune circonstance, la Société ne répond que des accidents, vols ou détournements qui pourraient survenir ;

9^o Une assurance est contractée pour le cas d'incendie ;

10^o L'admission, le classement et la désignation des emplacements appartiennent à la Société, qui retiendra les œuvres et les produits qu'elle jugera dignes de concourir au but de l'exposition.

Elle se réserve particulièrement d'exclure les objets qui, par leur nature encombrante ou leur poids excessif, ne pourraient trouver place dans les locaux du Palais mis à sa disposition. »

M. J.-B. Giraud, conservateur des musées du Moyen-Age et de la Renaissance, ancien secrétaire de l'Exposition rétrospective de Lyon, en 1877, a été désigné pour remplir les fonctions d'administrateur délégué. C'est donc à lui que toutes les personnes qui désireront participer à l'exposition devront s'adresser pour tous les renseignements.

NOTICE

SUR UN ESSAI DE PUIITS ARTÉSIEN A BELLECOUR, EN 1829

VIII

Vers la fin de l'année 1827, M. Flacheron proposa un nouveau projet pour l'alimentation de la Ville. Ce projet, sauf pour la partie décorative qui pouvait présenter quelque intérêt, n'était pas sérieux et d'autant moins réalisable que l'eau qu'il proposait de distribuer était celle de la Saône, prise vers le pont du Change, c'est-à-dire après avoir reçue les déjections du faubourg de Vaise et de la moitié de la Ville. En voici l'exposé d'après son auteur :

EXPOSÉ D'UN PROJET DE TRAVAUX PROPRES A FOURNIR DES EAUX ABONDANTES A 180 FONTAINES CONSTRUITES OU A CONSTRUIRE DANS LA VILLE DE LYON.

« Construire sur le plateau de rochers qui occupe le centre du bassin de la Saône, un monument dont la forme présenterait le double avantage de contenir dans son soubassement les pompes à vapeur et d'en faire exhaler la fumée à une très grande élévation. — Recevoir les eaux poussées par ces machines motrices dans de vastes réservoirs, sur des terrains appartenant à la Ville, d'une part au Jardin des Plantes, et de l'autre au centre du clos des Chazots. — Distribuer les eaux de ces deux réservoirs à 180 fontaines, en suivant les proportions déterminées par l'administration municipale.

« Voilà les trois principales parties de ce projet, dont j'ai présenté l'esquisse, parce que j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire part d'une idée qui se rattachait à la vaste entreprise des eaux destinées aux fontaines publiques dont M. de Lacroix-Laval, maire de Lyon, s'occupe en ce moment, et qui doit puissamment influencer sur la salubrité et l'embellissement de la ville.

« Ce simple aperçu est déjà trop long si l'idée n'est pas jugée admissible. Dans le cas contraire, il sera bien suffisant pour donner essor au génie des artistes distingués qui pourront donner à ce projet le perfectionnement dont ils le croiront susceptible.

« Cependant une estimation approximative est nécessaire et voici comment après de mures réflexions je crois devoir l'établir :

Monument composé d'un soubassement et d'une colonne très élevée	100.000 fr.
Pont de communication entre le monument et le terre-plein du pont du Change	10.000
Réservoir de la Naumachie au Jardin-des-	

A REPORTER. . . 110.000

REPORT.	110.000
Plantes avec tous les accessoires et le décor dont il est susceptible.	60.000
Réservoir à construire dans la partie inférieure du clos des Chazots.	30.000
Conduites en fontes, en plomb, cuivre, fer, ajustements de toutes natures, etc. — Machine à vapeur.	800.000
TOTAL DE LA DÉPENSE PRÉSUMÉE.	1.000.000 fr.

« La brièveté de cet énoncé devra être remplacé par des développements convenables, si le projet paraissait être digne de quelque attention :

« Lyon, le 00 novembre 1827. Signé : L. FLACHERON, architecte. »

On comprend facilement que l'idée d'employer les eaux insalubres de la Saône pour alimenter la Ville ne fut pas acceptée par l'administration.

Malgré la décision prise par la municipalité, de se passer du concours d'une Compagnie fermière pour la fourniture de l'eau nécessaire à l'alimentation des nouvelles fontaines qu'elle se proposait d'établir, la Commission des Eaux avait cependant renoué des négociations avec la Compagnie Chazournes. Les pourparlers qui s'en suivirent portèrent principalement sur l'augmentation de la quantité d'eau à fournir, qui fut portée de 3.000 à 4.000 mètres cubes, ainsi que sur la participation de la ville aux bénéfices de la Compagnie et sur une réduction possible dans le prix de la redevance à payer. Ces conditions furent acceptées en principe à la suite de concessions réciproques, et la Compagnie des Eaux du Rhône présenta, le 23 mars 1828, une nouvelle soumission beaucoup plus avantageuse pour la Ville que celle du 30 mars 1826.

Cette soumission était précédée d'un préambule dans lequel la Compagnie exposait qu'elle s'était présentée la première pour se charger de l'entreprise des eaux, conformément au programme publié le 24 mars 1824 par M. le maire de Lyon, et qu'elle avait vivement regretté (moins dans son intérêt que dans celui du public) que sa soumission n'ait pas été agréé.

Que l'on ne pouvait trouver trop onéreux le prix qu'elle demandait pour l'abonnement annuel de la fourniture de 4.000 mètres cubes d'eau du Rhône, conduits chaque jour aux nombreuses fontaines à établir dans tous les quartiers de Lyon, si on le considérait sous le rapport de l'importance du service qu'il s'agissait de rendre aux habitants de la seconde ville de France, en assainissant, en embellissant et en abassant de leur cité les maux sans nombre attribués par les médecins à la mauvaise qualité des eaux dont ils s'abreuvent, ainsi qu'à la rareté de celles qui devaient servir au nettoyage des rues et à tous les usages domestiques.

Que cette grande et utile entreprise ne saurait être réalisée plus économiquement par la Ville que par la Compagnie qui offre, seule, un établissement digne de la seconde ville du royaume et la dispense de toute contribution aux frais de l'entreprise, tout en assurant en même temps le service public demandé par la Ville et tous les services particuliers que pourraient désirer ses habitants et ceux d'un faubourg (la Croix-Rousse) dans lequel s'établit chaque année une portion plus considérable de cette industrieuse population qui fait la richesse de la ville de Lyon.

Que désireux de prouver que ses fondateurs n'étaient point poussés à la spéculation par des vues ambitieuses de fortune, mais seulement animés du désir de rendre un grand service à leur patrie sans compromettre les intérêts des capitalistes dont le concours était indispensable à la réussite de l'entreprise, elle offrait, dans la nouvelle soumission qu'elle avait l'honneur d'adresser à M. le maire, une large part des bénéfices à la Ville, qui devait être sûrement plus avantageuse pour elle qu'une diminu-

tion sur le prix d'abonnement, attendu que l'intérêt de la Compagnie et celui de la Ville étant associés aux bénéfiques, seraient par là d'accord avec celui des habitants pour établir les abonnements à très bas prix et les mettre à la portée des classes les moins fortunées, et que ce bienfait en s'étendant prendrait une telle importance que la part des bénéfiques revenant à la Ville diminuerait progressivement la redevance qu'elle se serait engagée à payer à la Compagnie, et convertirait peut-être en quelques années cette charge municipale en un produit annuel qui pourrait dégrèver les citoyens et contribuer aux dépenses de la cité.

La Compagnie ajoutait que l'exemple de l'Angleterre et celui de tous les pays où l'on a pu offrir aux habitants, dans leurs domiciles, les eaux nécessaires à la consommation des ménages et aux services de quelques industries devait être un sûr garant de l'empressement avec lequel nos concitoyens profiteront de ce bienfait quand il leur sera offert.

Avant de faire connaître ses nouvelles propositions, nous croyons utile de décrire succinctement la position que la Compagnie des Eaux du Rhône avait choisie pour y établir ses principales installations.

C'est à la suite d'études soigneusement faites et après avoir acquis la certitude que l'établissement qu'elle projetait ne pouvait être formé ni dans la propriété Bonafous située près des portes Saint-Clair, ni dans le vallon de la Boucle déjà trop occupé par des constructions, ni dans celui plus éloigné de la Carette, que la Compagnie se décida à de nouvelles recherches qui lui firent découvrir à l'extrémité du cours d'Herbouville, deux propriétés qui présentaient dans leur réunion toutes les dispositions de terrain les plus convenables pour l'exécution de son projet.

Prise d'eau dans un beau courant et dans un bras du Rhône interdit à la navigation¹.

Vastes emplacements au bord du fleuve, sur la route de Genève, pour les machines à vapeur et pour les principaux réservoirs.

Place dans le vallon pour les réservoirs intermédiaires ou cuvettes de distribution que pourraient exiger les divers services à différents degrés d'élévation et au point culminant, plus élevé que le plateau de la Croix-Rousse, place pour de vastes réservoirs qui fourniraient l'eau à ce faubourg et aux quartiers élevés de la Ville.

Le tènement qu'elles formaient était limité au midi par la propriété de Boissieu, au levant, par la grande route de Genève, au nord, par l'impasse du Grand-Bichet, et s'étendait au couchant jusqu'au chemin du Volier. Il est actuellement occupé par une partie des terrains sur lesquels s'élève la redoute du Bel-Air, primitivement appelée redoute Chazournes et qui fait partie de l'ensemble des fortifications de Montessuy, et par l'ancienne usine Vidalin située à l'angle du cours d'Herbouville et de l'impasse du Grand-Bichet. Son point culminant est à l'altitude 357,78, soit à 7 mètres au-dessus du sol de la place de la Croix-Rousse.

« NOUVELLE SOUMISSION POUR LE SERVICE DE LA DISTRIBUTION DES EAUX DU RHÔNE DANS LA VILLE DE LYON

« Les soussignés agissant pour le compte de la Société anonyme qu'ils ont le projet de former avec l'approbation du Roi, sous la dénomination de *Compagnie des Eaux du Rhône*, pour répondre aux demandes proposées par M. le Maire, comprises dans le programme publié le 24 mars 1824, ont l'honneur de lui soumettre les propositions développées dans les articles suivants :

« ARTICLE PREMIER. — La Compagnie prendra l'engagement

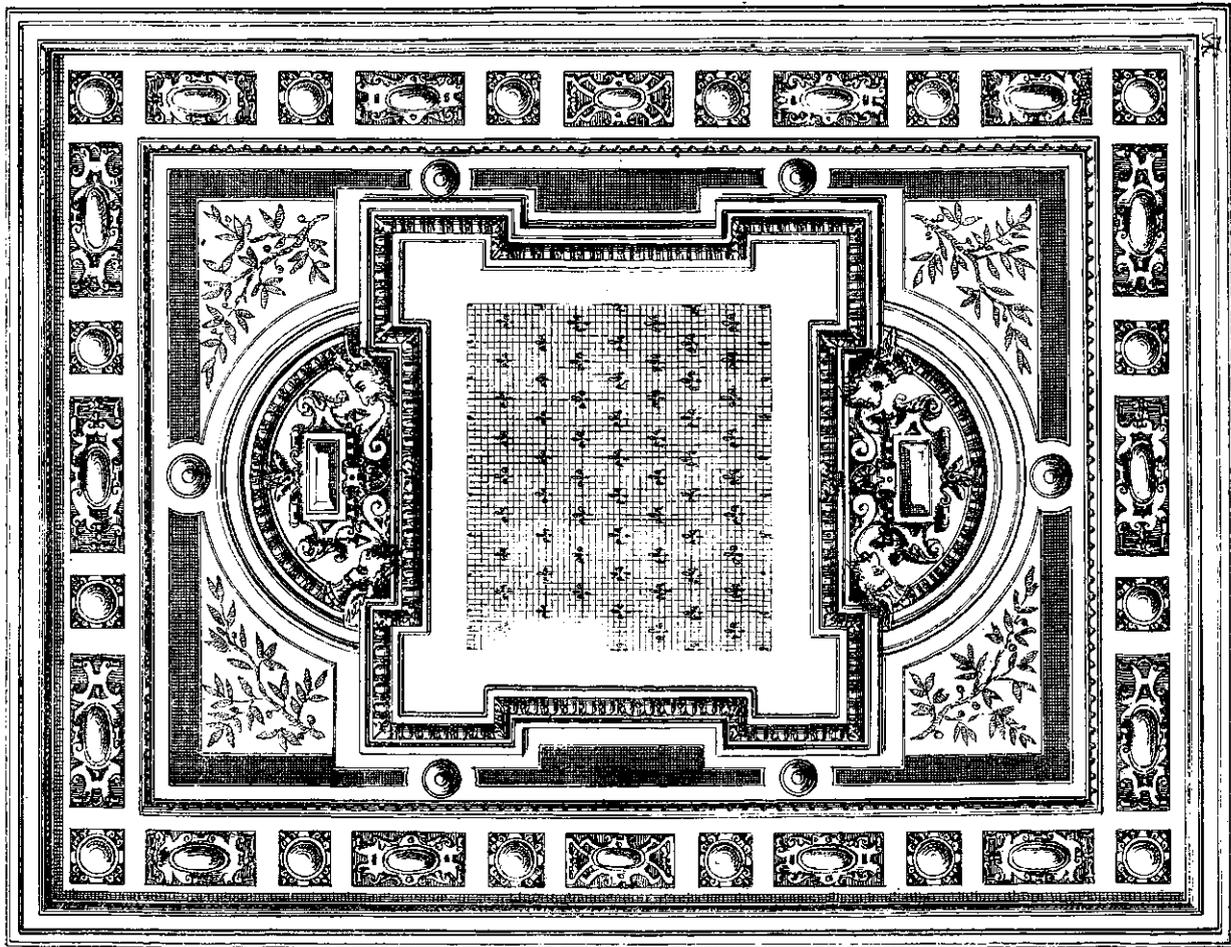
¹ Le bras navigable du Rhône, qui était alors placé sur la rive gauche du fleuve, a été reporté depuis vers la rive droite à la suite de l'établissement du barrage et de la digue submersible de la Tête-d'Or, travaux commencés en 1830 et terminés en 1845.

de fournir journallement dans la ville de Lyon, la quantité de 40,000 hectolitres d'eau du Rhône, et de la conduire et distribuer soit aux nombreuses fontaines et bornes-fontaines que la Ville a le projet d'établir dans les quartiers indiqués au programme, soit à celles que M. le Maire actuel jugerait convenable d'établir ailleurs pourvu qu'elles ne dépassent par le cours du Midi et qu'elles ne soient pas situées sur la rive droite de la Saône à une plus grande élévation que celle qui est dans le programme.

« ART. II. — Les eaux seront prises dans le courant du Rhône

ment des 40.000 hectolitres d'eau dans la quatrième année qui suivra l'approbation royale de son contrat de Société.

« ART. VI. — La Ville s'interdira pour toute la durée du traité de faire ou autoriser aucune entreprise de même genre, générale ou particulière, dans tous les quartiers embrassés par les limites indiquées dans l'article I de cette soumission et ainsi que l'annonce le programme; elle concédera à la Compagnie le droit exclusif de vendre de gré à gré aux particuliers l'eau qu'elle puise dans le Rhône et excédant la quantité nécessaire au service des fontaines publiques, ainsi que le droit de fonder sans aucune re-



SALLE A MANGER LOUIS XIII. — M. EDMOND MAZZONI, sculpteur, à Lyon

au-dessus de la Ville et seront élevées par un double système de machines à vapeur dans des réservoirs qui seront également doubles et où les eaux auront au moins 12 heures de repos pour leur épuration.

« ART. III. — La Compagnie se chargera de conduire la quantité d'eau demandée par la Ville, dans chaque rue et place où devront être établies les fontaines, c'est là que l'administration la recevra pour la faire arriver aux bouches de distribution.

« ART. IV. — Les heures de distribution des eaux seront réglées conformément au programme dans les trois mois qui suivront la signature du traité.

« ART. V. — La Compagnie s'engagera à fournir le complé-

devance, mais en se conformant aux règlements de police, tel établissement qu'elle jugera convenable pour l'emploi de cet excédant, comme fontaines de distribution, réservoirs, bains, lavoirs, etc., en réservant à ses magistrats le droit de haute surveillance et l'action préventive qui rentre dans leurs attributions.

La Ville assurera à la Compagnie leur protection constante, soit pour les confections, soit pour la conservation des travaux de l'entreprise.

« ART. VII. — Il sera loisible à la Compagnie de faire sous le sol des rues, places, quais, ponts, etc., de la Ville tous les travaux nécessaires à la conduite des eaux, comme aussi de placer extérieurement tous les regards, ventouses, robinets, tuyaux de décharge et autres ouvrages convenables que la Ville prend l'enga-

gement de favoriser par tous les moyens qui seront conciliables avec la sûreté publique, sous la double condition que la Compagnie apportera toute la célérité possible à l'exécution de ces travaux et qu'elle rétablira soigneusement le pavé sur tous les points, où il aurait été entamé.

« ART. VIII. — La Ville s'engagera à procurer à la Compagnie la même faculté dans le lit du fleuve et sur les chemins vicinaux où devront être placés les tuyaux et conduits des eaux.

« ART. IX. — Le prix annuel de 40.000 hectolitres d'eau à fournir à la Ville selon les cinq premiers articles sera fixé à la somme de deux cents mille francs payable par douzième de mois en mois.

« ART. X. — Ce prix sera dû à partir du mois dans lequel la Compagnie sera en mesure de fournir la moitié de 40.000 hectolitres. Le reste devra être fourni dans le courant de l'année qui suivra, et ce sous peine d'une réduction proportionnelle de la redevance à partir de cette dernière époque jusqu'au moment de la fourniture totale.

« ART. XI. — Tout manquement provenant du fait de la Compagnie dans la fourniture de la quantité promise donnera lieu à une retenue triple de la valeur de la quantité manquante d'après le prix de la redevance annuelle. (A suivre).

SALLE A MANGER LOUIS XIII

Notre gravure de la page 88, représente le plafond d'une salle à manger Louis XIII, du château de M. D..., à Perreux (Loire).

Le plafond et les corniches sont en état. Le tout peint en noyer ciré, avec des peintures décoratives d'or rehaussé au plafond.

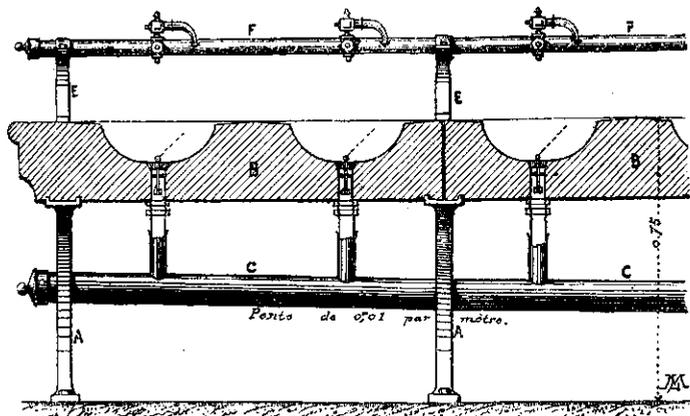
Ce travail est l'œuvre de M. Edmond Mazzoni, sculpteur à Lyon.

LES LAVABOS

Les lavabos en fonte émaillée, en porcelaine, à bascule, et de tous les genres, placés jusqu'à ce jour, ont toujours été installés contre des murs qui leur servaient d'appui.

MM. Délogé et Tournier ont pris un brevet pour un nouveau système de lavabos, construits pour être accouplés au milieu d'une pièce, qui offrent un grand avantage et conviennent spécialement aux groupes scolaires, écoles normales, lycées ou communautés.

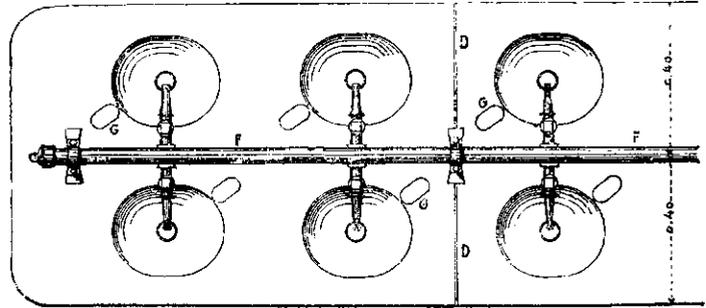
Ces lavabos se composent de bâtis A, en fonte, espacés de mètre en mètre, et fixés solidement au plancher ou au sol, au moyen de tire-fonds ou boulons de scellement.



Ces bâtis supportent les cuvettes B, accouplées en pierre de comblanchien, tout autre pierre polie ou marbre, etc.

La pierre polie est préférable à la fonte émaillée, parce que cette dernière a le grave inconvénient de se détériorer à l'usage,

par suite de l'enlèvement de la couche d'émail. Préférable également aux cuvettes à bascule, en porcelaine, qui sont d'un prix très élevé et nécessitent un mécanisme très compliqués.



Les lavabos sont alimentés par un tuyau en cuivre poli ou nickelé, supporté par de petites consoles en cuivre fondu C.

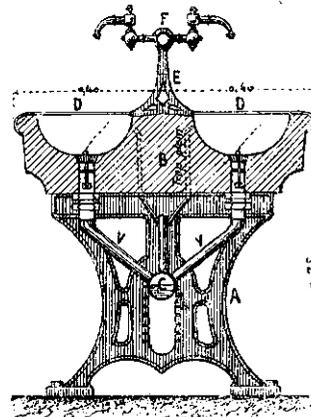
Des robinets d'alimentation à genouillère desservent chaque cuvette.

On peut fixer à ce tuyau d'alimentation, au droit de chaque robinet, de petites glaces pour servir à la toilette des élèves.

Le fond de chaque cuvette porte une soupape en cuivre, dont le bouchon est muni d'une chaînette. Cette soupape permet l'écoulement des eaux dans le collecteur C au moyen d'un branchement de vidange.

Le tuyau collecteur C, d'un diamètre de 0^m08 à 0^m10, peut être en zinc fort ou en cuivre ; il est établi avec une pente de 0,01 par mètre, qui peut être augmentée si on le désire.

Cette pente est assurée par des encoches graduées, pratiquées dans les bâtis A, et qui servent à maintenir les petits supports en



feuillard mi-circulaire, sur lesquels repose le tuyau collecteur C.

Les joints d'assemblage transversaux de la pierre sont masqués par des couvre-joints en cuivre poli D, qui sont fixés par des boulons, dont l'écrou est placé au-dessous de la pierre.

Ces cuvettes sont munies de « trop-pleins », se déversant directement dans le tuyau de vidange collecteur.

En résumé, la disposition générale de ces nouveaux lavabos est commode, facile à installer et d'une grande propreté.

Elle est surtout économique, par suite de la combinaison d'accouplement des cuvettes, qui permet d'avoir en commun l'alimentation, la vidange, les supports et accessoires.

LES MARRONNIERS DE LA PLACE BELLECOUR

A LYON

Les marronniers de la partie sud de la place Bellecour, à l'exception de ceux plantés au milieu du square, se développent avec

lenteur et chaque année ils perdent leurs feuilles bien longtemps avant l'époque de leur chute naturelle.

Cet état de langueur a depuis longtemps éveillé l'attention de l'administration qui, dans sa sollicitude pour une des promenades favorites des Lyonnais, désirerait rendre aux arbres dont elle est plantée une vigueur qu'ils n'ont plus, et surtout empêcher la chute prématurée de leur feuillage.

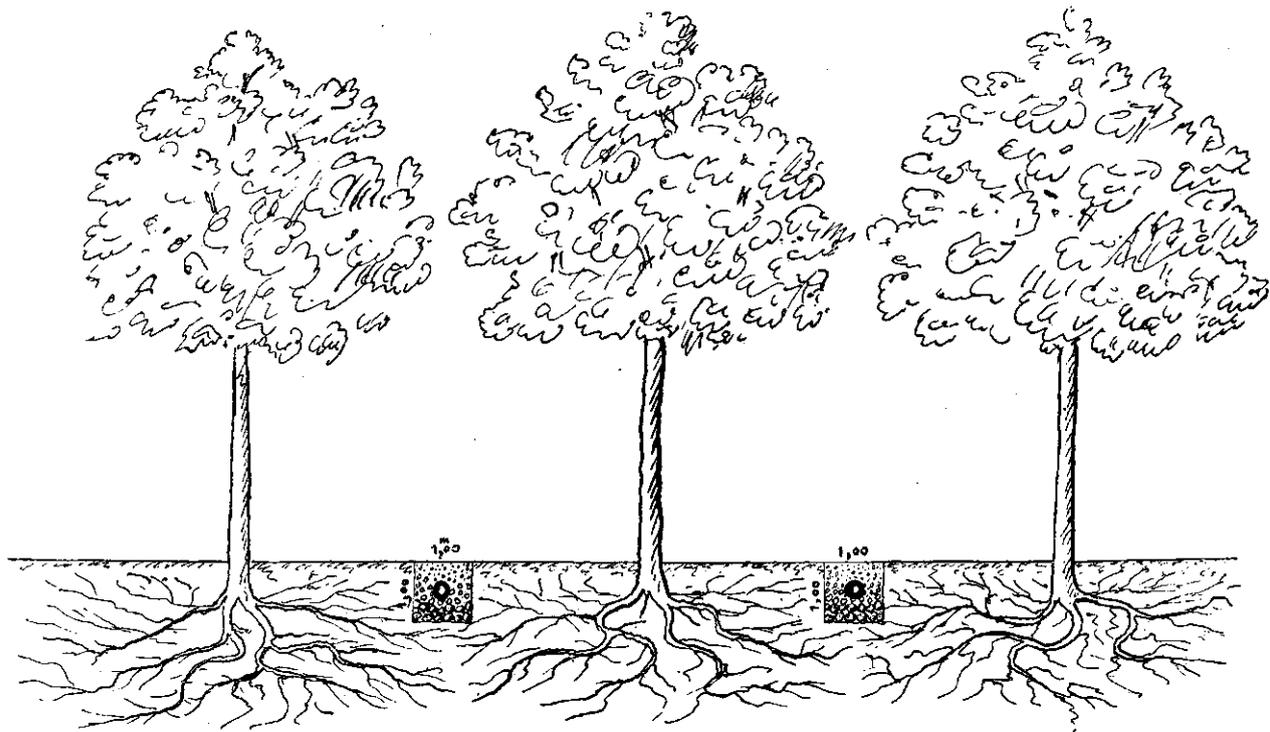
Une commission nommée à cet effet a proposé d'améliorer leur végétation en enlevant une partie du sol actuel autour des racines des arbres et le remplaçant par un autre jugé meilleur. Ce projet, je le combats pour les raisons que je vais faire connaître, et je propose de le remplacer par un procédé que j'ai employé à diverses reprises et qui a toujours réussi, quelquefois même au delà de mes espérances.

Le sol de la place Bellecour n'est pas d'aussi mauvaise qualité qu'on le suppose, ainsi que le démontrent avec la dernière évidence le vert sombre des feuilles des marronniers et la vigueur de ceux qui, dans le voisinage du gazon, reçoivent, avec les arrosements quotidiens donnés aux plantes, toute l'eau qui tombe

ment continu du terrain par les piétons le rendent pour ainsi dire imperméable à l'eau des pluies et presque, à un certain point, à celle de l'arrosage tel qu'il est actuellement pratiqué.

Chacun sait que le marronnier, avec sa large surface feuillée, est un arbre qui absorbe une quantité d'eau relativement considérable; plus la chaleur est grande, plus il a besoin d'absorber d'élément liquide. Or, de l'avis des observateurs — et dans ce cas tout le monde est observateur — c'est précisément pendant les mois de juillet et d'août, époque habituelle de la sécheresse dans nos climats, que les marronniers de la place Bellecour souffrent le plus et perdent une partie de leurs feuilles.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que c'est plutôt à la sécheresse qu'à la nature du terrain qu'est due la chute précoce des feuilles des arbres en question; c'est, comme je l'ai déjà dit, la luxuriante végétation présentée par les mêmes arbres arrosés journellement, situé à quelques mètres seulement de ceux qui sont souffrants quoique le terrain soit le même comme composition. J'avoue que la surface du sol où sont placés les marron-



naturellement chaque année. Si le sol avait besoin d'être changé, sa mauvaise nature devrait se déceler quelque part, par le chlorisme ou n'importe quel autre des effets qui accompagnent toujours les plantations d'arbres faites dans un sol où les éléments ne leur conviennent pas.

Du reste, le marronnier n'est pas un arbre qui préfère tel ou tel terrain spécial ainsi qu'il est facile de le démontrer; les terres calcaires, les terres granitiques, les terres franches, les terres argilo-siliceuses, etc., revendiquent chacune des plantations séculaires de marronniers qui ont atteint des tailles gigantesques. Les anciens jardins français créés par Le Nôtre et ses successeurs, un peu partout, sont là, avec leurs avenues droites plantées de marronniers pour appuyer au besoin ce que j'avance.

La place Bellecour, formée par le terrain naturel et celui qui y a été apporté en vue des plantations à faire, convient assez bien aux marronniers; mais ce qui ne convient nullement à ces arbres, c'est l'état permanent de sécheresse dans lequel le sol se trouve pendant l'été. La légère déclivité de la surface, le tasse-

niers bien portants est plus riche en engrais, mais comme les racines des marronniers ne remontent pas puiser les engrais susdits, j'en conclus que ces engrais sont entraînés vers les radicles au moyen des arrosements.

L'inspection du terrain au niveau du gazon et des massifs dans lequel on ne rencontre pas les racines des marronniers m'autorise donc à conclure que seuls les arrosements chargés des engrais liquides qu'ils rencontrent dans le terrain des massifs et du gazon, sont la cause de leur vigoureuse végétation.

Le fléau le plus terrible de la végétation est l'absence d'humidité pendant la période d'activité végétative; partout où les arbres peuvent alimenter leurs racines dans les courants d'eau souterrains, la végétation arborescente se développe avec splendeur, tandis que dans les sols de même composition, de même profondeur et de même exposition, les grands arbres sont remplacés par des taillis ou des broussailles, si le terrain est exposé à la sécheresse.

J'ajouterai encore que partout, même dans les terrains fertile

où l'humidité fait défaut, toute végétation cesse, et que le désert ne tarde pas à prendre la place des bois et des grandes forêts.

Les sources de la vie de tout arbre sont dans la terre et hors de terre ; il vit par ses racines et il respire par ses feuilles. Jusqu'à un certain âge, qu'on pourrait appeler l'enfance de l'arbre, les racines ne puisent leur nourriture qu'à une profondeur du sol très restreinte. Mais arrivé à l'âge d'adulte, les racines supérieures sont dures et épaisses, et c'est à deux mètres en profondeur, et souvent à six ou huit mètres du tronc que les racinelles puisent dans le sol, avec l'eau qui leur sert de véhicule, les sucs nourriciers nécessaires à leur alimentation.

Le rôle des racinelles et du chevelu est trop connu pour être sujet à discussion, et je me bornerai donc d'admettre comme démontré, ce que d'ailleurs personne ne peut contredire, savoir : que les grands arbres puisent les éléments nourriciers à une profondeur qui peut varier, mais qui est rarement moindre d'un mètre.

En admettant que le changement de la partie du sol qui entoure les racines des marronniers et son remplacement par du terrain de meilleure qualité soit une opération bonne en elle-même et profitable à leur rétablissement, il n'en faudrait pas moins hésiter à la mettre en exécution. En voici la cause : La place Bellecour est une promenade publique trop fréquentée pour songer à en interdire la circulation ; or, l'enlèvement de milliers de mètres cubes de terre, les transports de la terre nouvelle entraîneront forcément des désagréments auxquels on ne pourra remédier qu'en interdisant la circulation publique sur la place. D'autre part, ces terres nouvellement rapportées subiront un tassement qui rendra la promenade fort désagréable pendant plusieurs années.

Or, avec mon procédé, le sol actuel n'est pas changé et je me borne à établir un système de canalisation destiné à apporter l'eau et les éléments fertilisants directement aux racinelles.

Voici, du reste, l'exposé du procédé que je préconise :

Ce nouveau procédé, qui peut s'appliquer également aux arbres des promenades publiques, tout comme aux allées des châteaux et des propriétés d'agrément dont la végétation est en souffrance par suite de l'épuisement et de la siccité du sol, est très simple, très économique, et peut être exécuté à toute époque de l'année, même pendant la végétation en raison de ce qu'il n'endommage en aucune façon les racines et les racinelles des arbres à traiter.

Il se compose d'une tranchée dite « rase-sourde » de 1 mètre de large par 1 mètre de profondeur, ouverte au milieu de l'allée ou promenade dont on veut conserver les arbres.

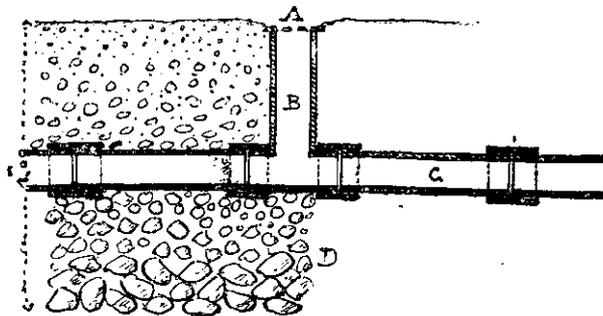
Dans le fond de la tranchée on place les cailloux ou gros graviers dont on remplit à peu près les deux tiers de la tranchée.

Sur cette couche inférieure qui est destinée à former un drainage naturel, on place les drains qui sont composés de tuyaux en terre cuite non vernis assemblés au moyen de manchons, mais en laissant entier un vide de 1 à 2 centimètres destiné à laisser écouler une partie du liquide dans la couche du gravier. De distance en distance se trouvent placés des regards destinés à l'aération de la rase-sourde et en même temps à l'introduction des eaux d'arrosage ou des liquides contenant en dissolution du guano, de la Colombine, ou du purin, substances qui forment la base des engrais liquides au moyen desquels on peut remédier à l'épuisement des terres. Par les vides des manchons, ces liquides se répandent dans la rase-sourde où ils s'extravasent entre les cailloux ou graviers pour être ensuite absorbés dans les terres, où ils pénètrent facilement, et ensuite par les racinelles des arbres.

Les drains servent aussi à laisser échapper du sous sol les gaz nuisibles qu'il pourrait contenir accidentellement, par exemple les gaz d'éclairage provenant des fuites des conduites, qui font périr tant d'arbres sur les promenades de la ville de Lyon.

La partie supérieure de la tranchée est remblayée avec du gravier ordinaire, ou même avec les terres de la fouille si elles ne sont pas trop compactes.

Comme l'indique les dessins que nous joignons à cette note, ce nouveau procédé est non seulement supérieur à celui du rempla-



cement des terres végétales épuisées qui ne peut que détériorer les racines et supprimer une partie de la végétation par l'économie et la facilité de son exécution, mais encore il permet d'entretenir l'alimentation des arbres pour l'avenir en laissant libre et intacte la promenade à traiter.

Pour donner un exemple de la facilité de son exécution et de la modicité de son prix de revient, nous prendrons comme exemple la promenade de Bellecour.

Terrassement, déblais, y compris le chargement en tombereau ou le emploi dans l'excavation, ainsi que le triage des gros cailloux, 1 mètre cube, à 0 fr. 65.	0 fr. 65
Transport des déblais en excès aux décharges publiques à 2 kilom. 2 x 0,75.	1 50
Gravier et cailloux rendus à pied d'œuvre, y compris le triage des gros cailloux, 1 mètre cube.	3 50
Fourniture des drains, y compris les cheminées, pose et tous accessoires compris.	6 »
Sablage en dessous, réglage, ratissage et frais accessoires.	0 85

Prix du mètre courant. 12 fr. 50

Cette estimation, calculée pour la place Bellecour, pourrait certainement être abaissée dans certains endroits où le gravier et le transport des terres coûteraient infiniment moins.

J. MÉTRAL, pépiniériste aux Charpennes.

CONCOURS

ÉRECTION D'UNE STATUE MONUMENTALE A LA MÉMOIRE DE BERNARD DE JUSSIEU

Un concours est ouvert par la ville de Lyon pour l'érection, au parc de la Tête-d'Or, à Lyon, d'une statue monumentale à la mémoire de Bernard de Jussieu.

Les artistes qui désireront prendre part au concours pourront se présenter à l'Hôtel-de-Ville (Division des Travaux publics), où il leur sera remis un exemplaire du programme.

DISTRIBUTION D'EAU DE LA VILLE DE SAINT-GIRONS

— RÉSULTATS —

N° 1. M. Raoul Pérot, ex-élève de l'École centrale des arts et manufactures, chef de section sur la ligne de Saint-Girons à Oust (chemin de fer de l'Etat).

N° 2. M. Alfred Malvesin, architecte d'arrondissement.

N° 3. M. Blayac, conducteur des Ponts et chaussées.

ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT-GIRONS

— RÉSULTATS —

N° 1. M. Glaise, architecte à Montpellier.

N° 2, avec mention honorable, M. Blayac.

N° 3, — — M. Tisné, architecte à Saint-Girons.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Mur de clôture, 7, route Nationale. MM. Bérout et Salder, par M. Bernard, architecte, 107, route de Vienne. — Exhaussement, 203, rue Duguesclin. M. Dumaine, 41, rue de Bonnel. — Maison, 49, rue Voltaire. M. Faivre fils, 64, rue du Sacré-Cœur. — Hangar, angle nord-ouest des rues Casimir-Perrier, 21, et des Echevins. M. Gay, 51, cours Charlemagne. — Maison, 141. M. Jangot, par M. Duchez, entrepr., 1, place d'Albon. — Maison, 104, rue Montgolfier. M. Descotes, par M. Odou, géomètre, rue Vaubecour, 24. — Reprise en sous-œuvre, rue Bony. M. Bonnevay, par M. Bourdein, entrepr., 11, rue Pailleron. — Mur de clôture, 9, impasse Duguesclin. M. Fangeron, 124, rue de Vendôme. — Exhaussement, 99, rue de Sèze. M. Pepin y demeurant. — Exhaussement, 113, rue Bugeaud. M. Chazot, 80, rue Masséna. — Exhaussement, 113, rue Sully. M. Doulin, par M. Guillotel, géomètre, 59, rue Pierre-Corneille.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Rue du Bât-d'Argent*. — Bâtiment de rapport. Propr., M^{me} veuve Ridé; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. — Couvert. — *Place de Serin*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Geneste, 55, rue de Créqui; entrepr., MM. Vial, 7, quai des Étroits et M. Dubouin fils, 3, rue des Docks. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Neyret, retour Grande-Côte et des Tables-Claudienne*. — Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Richard, 2, rue d'Oran; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. — Fondations.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue d'Enghien, 3, retour rue Franklin*. — Bâtiment de rapport. Propr., la Société des Immeubles de Perrache; arch., M. Chatagnon, 9, rue Molière; entrepr., MM. Dulac, père et fils, 4, rue Constantine. — Au 4^e étage. — *Place de l'Hippodrome*. — Maison de rapport. Propr., M. Roche; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Portas et Aristide, 30, cours Charlemagne. — Au 2^e étage. — *Rue Marc-Antoine-Petit et rue Seguin*. — Maison de rapport. Propr., M. Nonidi; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Portas et Aristide, 30, cours Charlemagne. — Rez-de-chaussée.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Béarn, 22*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Rochon, même adresse; arch. M. Reboul, 5, rue des Marronniers. — Couvert. — *Rue Servient, 7, retour cours de la Liberté*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dufier; arch., M. Menut, 8, place de la Platière; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 2^e étage. — *Rue du Rhône, 23*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Ruby aîné, 1, place des Squares; arch., M. Vaucher, 8, place des Squares. — Couvert. — *Rue Saint-André, retour rue Jangot*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Thivolle, maître charpentier, rue Béchevelin; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Au 4^e étage. — *Rue Moncey, retour rue Vaudrey*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Maugé, maître charpentier; arch., M. Guiguet, 195, avenue de Saxe; entrepr., M. Rochette fils, 18, rue Bugeaud. — 3^e étage. — *Avenue de Saxe, retour rue Vaudray*. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, cours Lafayette; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Rue Boileau, 129*. — Cercle catholique; arch. M. Duret (P.); entrepr., MM. Maréchal père et fils, 23, rue Saint-Pierre. — Rez-de-chaussée. — *Cours de la Liberté et rue de Bonnel*. — Ateliers et magasins. Propr., MM. Thévenin frères; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Duchez, 2, place d'Albon. — Fouilles. — *Rue Saint-Antoine*. — Maison d'habitation. Prop. et entrepr., M. Sayetat; arch. M. Guiguet, 195, avenue de Saxe. — *Place de l'Abondance, retour cours Gambetta*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Richard, serrurier, 6, rue de Marseille; arch., M. Duret; entrepr., M. Maréchal, 11, rue Saint-Pierre. — Rez-de-chaussée. — *Rue Voiture, 49*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faivre, rue Moissonnier; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves-Villeurbanne. — Au rez-de-chaussée. — *Cours Gambetta, 57*. Bâtiment de rapport. Propr., M. Duc; arch., M. Chavanne, 2, place Saint-Nizier; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Au 1^{er} étage. — *Chemin des Pins, 9*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Ailloux; arch., M. Bailly, dit Baër, 2, place des Maisons-Neuves-Villeurbanne; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves. — Au 1^{er} étage. — *Route de Grenoble, 82*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perret, charpentier à Montplaisir; entrepr., M. Canque et Malvétue, à Montplaisir.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Clos Fayet, rues Dechazelle, Saint-Pothin et des Missionnaires*. — École Normale d'instituteurs. Propr., Ville de Lyon; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Fondations. — *Rue de l'Enfance, 27 bis*. — Maison de rapport. Propr., M. Tournaud; entrepr., M. Dupin frères. — Au 1^{er} étage. — *Boulevard de la Croix-Rousse, 7*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Villars; arch., MM. Ribollet, et Groboz,

15, quai de l'Hôpital; entrepr., M. Moreau, 12, rue Grollée. — Au 1^{er} étage. — *Rue de l'Enfance, 27 bis*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Tournaud; arch., MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10. — Au 3^e étage.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue du Juge-de-Paix, 6 et 8*. — Construction d'un hôpital. Propr., une association; arch., M. Sainte-Marie Perrin; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 3^e étage. — *A la Grenouillère*. — Hospice. Propr., les Petites Sœurs des Pauvres; arch., M. Bresson, 2, place de la Bourse; entrepr., M. Sourdiou, 4, rue des Tuileries. — Couvert. — *Rue de la Claire, 94*. — Maison d'habitation. Propr., M. Poncet; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Claverolas et Favot, 83, rue de la Pyramide. — Couvert. — *Chemin de l'Étoile d'Alai*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Pehu; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. — Au 1^{er} étage. — *Chemins des Poncettes*. — Maison bourgeoise. Propr., M^{me} Vernay; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Clément, 3, rue de Trion. — Au 1^{er} étage. — *Rues d'Écully et de la Duchère*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe, 24, retour rue Duguesne*. — Bâtiment de rapport. Propriétaire, M. Durand; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr. MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. — Couvert. — *Avenue de Saxe*. — Bâtiment de rapport. Propr., la Société anonyme des Immeubles lyonnais; arch., M. Rivière (Claudius), 6, rue de la Barre. — Au 4^e étage. — *Rue Tronchet, 58*. — Bâtiment de rap. Propr., M. Guicherd, maître ferblantier, 1, place Kléber; arch., M. Duret, 42, boulevard des Brotteaux; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Couvert. — *Rue Tronchet, 78*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lévy; arch., M. Merlin, 1, rue Bourbon; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Couvert. — *Rue du Parfait-Silence*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perrin, m^d de pierres, 18, montée des Carmélites; arch., M. Guiguet, 33, cours Gambetta; entrepr., M. Batime, 10 ou 12, rue Saint-Marcel. — Couvert. — *Rue Boileau, 18*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Pellet, menuisier, 8, rue Terraille; entrepr., M. Maillary, 1, rue du Griffon. — Couvert. — *Rue Robert, 9*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perrin; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Emiel, 132, rue Boileau. — Couvert. — *Entrée du Parc, près le Rhône*. — Monument à la mémoire des légionnaires du Rhône. Arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Piédestal. — *Rue Garibaldi, 50*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Clavepeyre, 135, rue Boileau. — Au 2^e étage. — *Cours Vitton, 66*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Reverdy; entrepr., M. Malterre (Guillaume), 22, rue Palais-Grillet. — Au 5^e étage. — *Rue Tronchet, 77*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. M. Batime, rue Saint-Marcel, 21; arch., M. Taillandier, 7, place des Terreaux. — Au 4^e étage. — *Rue Tronchet, 79*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tibert, peintre, 11, rue Tourret; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Batime, 21, rue Saint-Marcel. — Au 4^e étage. — *Rue Montbernard, 27*. — Bâtiment pour atelier. Propr., M. Triquet; arch., M. Bolard, 105, boulevard de la Croix-Rousse; entrepr., MM. Dulac père et fils, 4, rue Constantine. — Couvert. — *Rue Vauban, 77*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepreneurs MM. Gautier et Mouroquille, même lieu; arch., M. Fanton, 15, place Morand. — Couvert. — *Rue Tronchet, retour, rue Tête-d'Or*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Jannin, maître menuisier, 2, chemin de Choulans; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge. — Au rez-de-chaussée. — *Rue de Crillon, 44, et Garibaldi*. — Bâtiment de rapport. propr., M. Anselmetti, peintre, 38, rue Tête-d'Or. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Mongolfier, 98*. Maison de rapport. Propr., M. Buisson. Cours Lafayette, 32; arch., M. Bolard, boulevard de la Croix-Rousse, 103; entrepr., M. Pénelon, 18, rue du Charriot d'Or. — Au rez-de-chaussées.

Arbresle (Rhône). — Bâtiment de rapport. Propr., M. Marty, maître charpentier, à l'Arbresle; entrepr., M. Boulanger à l'Arbresle. — Couvert. — *Près de la Gare*. — Hôtel particulier. Propr.; M. Laurent marchand de chaux et ciment, même lieu; arch., M. Beau, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle; entrepr., M. Boulanger, à l'Arbresle. — Couvert. — *Route de Lyon*. — Maison de rapport. Propr., M. Foinant; entrepr., M. Blanchet, au Moulin, à l'Arbresle. — Couvert. — *Près la gare*, Maison bourgeoise. Propr., M. Berger; ach., M. Royon, à Bully, (Rhône); entrepr., M. Leroy, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle.

Brignais (Rhône). — Maison bourgeoise. Propr., M. Dechet; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes, Lyon; entrepr., M. Minssieux, à Brignais. — Couvert.

Bully (Rhône). — Maison d'habitation et ferme. Propr., M. Plagnadon; entrepr., M. Magadoux. — Couvert. — Maison d'habitation, atelier de Charon. Prop., M. Devès, entrepr., M. Govin. — Au 1^{er} étage. — Maison

d'habitation et ferme. Propr., M. Richonnier; entrepr., M. Voiron. — Couvert.

Caluire. — *Chemin des Soldats.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Seur; arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., MM. Taton, frères, 72, cours Gambetta. — Couvert. — *Montée du Petit-Versailles.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gay; entrepr., M. Bertrand à Caluire. — Couvert. — *Chemin de Crépieux pres le passage à niveau.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lecleve; entrepr., M. Bertrand, à Caluire. — Couvert. — *Au Vernay.* — Maison d'habitation. Propr., M. Duplatre; entrepr., M. Debay, à Caluire. — Couvert. — *A l'Octroi.* — Maison d'habitation. Propr., M. Pupier; entrepr., M. Debay, à Caluire. — *Grande Rue, près les Frères.* — Maison bourgeoise, construction de deux annexes. Propr., M. Bineau, docteur à Caluire, entrepr., MM. Gigodot et Tourte, 87, rue Pierre-Corneille, Lyon. — Couvert.

Caluire (Vassieu). — Maison bourgeoise. Propr., M. Renaugoud; arch., M. Colomb, 31, avenue de Noailles; entrepr., M. Sauvanot, 108, Grande-Rue Saint-Clair. — Couvert.

Charpennes. — 18, *Rue des Ecoles.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Beruyer; arch., M. Cotter; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Couvert. — *Rue du Célibataire.* — Propr., X.; arch., M. Corompt, 19, rue Neuve-des-Charpennes; entrepr., M. Sayctat, 233, cours Lafayette. — Couvert. — *Rue Notre-Dame.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Jouvenet; entrepr., MM. Pichon et Vialatout, 17, rue Neuve-des-Charpennes, 17. — *Boulevard de l'Hypodrome.* — Construction pour la ferme de la Tête-d'Or. Propr., M. Caubet; entrepr., M. Pichon et Vialatout, 17, rue Neuve-des-Charpennes.

Graponne (Rhône). — Maison bourgeoise. Propr., M. Ronjeat; arch., M. Arguillère, 28, quai Jayr; entrepr. génér., MM. Momet frères, à Charbonnières. — Couvert.

Crépieux. — Maison bourgeoise. Propr., M. Magnin; arch., M. Bailly dit Baër à Villeurbanne, entrepr., M. Sauvanot, 198, Grande-Rue Saint-Clair. — Couvert.

Cruaz (Ardèche). — Une vérendah. Propr., M. Laurens; arch., M. Bernelin, grande rue de la Guillotière, Lyon; entrepr. M. Delaquis, à Lyon.

Demi-Lune (Rhône). — *Chemin de la Pomme.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Trossard; arch., M. Boyon, à Bully (Rhône); entrepr., M. Maldent (Antoine), à la Demi-Lune. — Au 1^{er} étage. — *Chemin de l'Eglise.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Tardif; arch., M. Laurens, à Lyon, 13, place du Pont; entrepr., M. Maldent (Antoine), à la Demi-Lune. — Au 1^{er} étage.

Écully (Rhône). — Château Cottin. Dépendances; entrepr., M. Courty, à Écully. — Au rez-de-chaussée.

Fontaine-Saint-Martin (Rhône). — Maison bourgeoise. Propr., M. Bri-coud; entrepr. général, M. Chomette, à Collonges (Rhône). — Couvert.

Irigny (Rhône). — *Près la gare.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Sauzion; arch., M. Benoît, à Lyon, 2, quai de Bondy; entrepr., M. Govenchon, à Irigny. — Au 1^{er} étage.

Monplaisir. — *Route de Grenoble,* 182. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gizon; arch., M. Bernard (B.), 107, route de Vienne; entrepr., MM. Canque et Malvétu, à Monplaisir. — Couvert.

Oullins. — Maison de rapport. Propr., M. Charre; arch., M. Boyer, à Lyon; entrepr., M. Nosny, à Oullins. — Couvert. — *Rue des Fours-à-Chaux,* 51. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tonolly; arch., M. Ferlat; entrepr., M. Guyot à Oullins. — Couvert. — *Route de Pierre-Bénite, près l'Isèron.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Natton; arch., M. Gros, 16, cours Gambetta; entrepr., M. Lenoble, à Pierre-Bénite. — Couvert. — *Chemin du Perron.* — Maison bourgeoise. Propr., M. Ozersau; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Darfeuille. — Au 1^{er} étage.

Pont-de-Chéruy (Isère). — Château. Propr., M. A. Gramont; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre, Lyon; entrepr. M. Grépat, à Pont-de-Chéruy. — Au 1^{er} étage.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Maison bourgeoise. Propr., M. Gouverne, Charpentier, mémelieu; entrepr., M. Dutreix, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Couvert.

Saint-Genis-sur-Gier (Savoie). — Maison bourgeoise et dépendances. Propr., M. Masson; arch., M. Bernelin, grande-rue de la Guillotière, 10; entr., MM. Marchina et Mercier, à Saint-Genis.

Sathonay (Ain). — *Au Camp.* — Maison bourgeoise. Propr. M. Per-ron; entrepr., M. Debay, à Caluire. — Au 1^{er} étage.

Tassin (Rhône). — Construction d'un groupe scolaire et mairie. Propr., la Commune; arch., M. Curieux, 46, rue Franklin; entrepr. génér., MM. Momet frères, à Charbonnières (Rhône). — Au 1^{er} étage — *Lieu des Trois-Renards.* — Maison d'habitation. Propr., M. Dufieu; arch., MM. Beault et Creyton, à Tassin; entrepr., M. Courty, à Écully — Couvert.

Villeurbanne. — *Chemin Saint-Antoine,* 5. — Maison d'habitation.

Propr., M. Brunier; arch., M. Guiguet, 38, cours Gambetta; entrepr., M. Sayctat, 61, quai de Pierre-Seize. — Au 2^e étage. — *Rue Bellecombe,* 14. — Bâtiment, habitation et usine d'apprêtage. Propr., M. Charlin-Guil-lin; entrepr. général, M. Chatoux aîné, 56, rue Bugaud. — Couvert. — *Rue des Ecoles.* — Villa. Propr., MM. Angot et Montvert; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Vignol, aux Charpennes, rue des Ecoles. — *Rez-de-Chaussée.* — *Cours de la République,* 11. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Buisson; entrepr., MM. Pichon et Via-latout, 17, rue Neuves-des-Charpennes. — Au 2^e étage.

Villefranche (Rhône). — *Rue Nationale,* 115. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Charmetton; entrepr., MM. Tixier, à Villefranche, place Claude-Bernard, et Arnaud, maître charpentier, à Villefranche. — Cou-vert.

Le Piano Fischer, système breveté en France, s. g. d. g., le 6 octobre 1881, sous le n° 145,177, auquel son inventeur, M. Wilhelm Fischer, de Liepzig, a donné le nom d'*Adiaphon*, ressemble extérieurement au Piano droit, tout en possédant le mécanisme du Piano à queue.

Les sons obtenus à l'aide de ce nouvel instrument tiennent le milieu entre ceux du Piano et de l'Orgue et sont susceptibles de subir de nombreuses modifications selon le plus ou moins de déli-catesse ou de vigueur du toucher.

L'inventeur serait disposé à vendre son brevet pour la France, ou à accorder des licences.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du GÉNIE CIVIL, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, à PARIS.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 20 novembre.* — Mairie d'Izeron. Construction de chemins (voir n° 6). M. Bruyas J.-C. à Thurins (Rhône), adjud. à 27 p. 100.

Rhône. — *Le 11 novembre.* — Mairie de Juliénas. Travaux de chemins, (voir n° 7) MM. Bernau et Dequaire, à Villé-Morgen, adjud. à 1 p. 100.

Rhône. — *Le 30 octobre.* — Mairie de Francheville. Travaux de chemins (voir Supplément n° 6), M. Mazare (P.) au Pont-d'Alai, adjud. à 1 fr. 50 p. 100.

Rhône. — *Le 14 novembre.* — Préfecture. Ponts et chaussées. Route nationale (voir Annexe n° 6). M. Duret (E.), 65, chemin des Quatre-Maisons, adjud. à 19 p. 100.

Rhône. — *Le 17 novembre.* — Préfecture. Entretien (voir n° 7). — 1^{er} lot. M. Canque (Léonard), 33, rue Saint-Pierre, adjud. à 13 p. 100. — 2^e lot. M. Duret (F.), 58, chemin des Pins, adjud. à 6 p. 100. — 3^e lot. M. Richard (J.-B.), 16, quai des Étroits, adjud. 13 p. 100. — 4^e lot. M. Thozet, 75, chemin des Grandes-Terres, adjud. à 14 p. 100. — 5^e lot. M. Richard (J.-B.), 16, quai des Étroits, adjud. à 4 p. 100. — 6^e lot. M. Nazard (P.), au pont d'Alai, adjud. à 2 p. 100. — 7^e lot. M. Canque (Léonard), Rue Saint-Pierre, 33, adjud. à 16 p. 100.

Rhône. — *Le 15 novembre.* — Préfecture. Construction d'un hôtel de préfecture (voir Annexe n° 7). — 1^{er} lot. Maçonnerie, M. Duchez (Antoine), 1, place d'Albon, adjud. à 3 p. 100. — 2^e lot. Charpente en bois, M. Debat (Théophile), 73, rue Cuvier, adjud. à 7 p. 100.

Ain. — *Le 25 novembre.* Mairie. Eglise de Sarvière-sur-Ain. M. Thoubillon, architecte. Mont. 22.652. M. Notte, entrepreneur à Loges, près Meximieux (Ain), adjud. à 6 p. 100.

Aveyron. — *Le 11 novembre.* — Mairie de Sévérac-l'Église. Etablissement d'une conduite d'eau. MM. Rétrégé, à Saint-Geniez-d'Olt; Roquet, à Rodez; Combes, à Rodez. adjud. à 7 p. 100.

Creuse. — *Le 17 novembre.* — Chemin de fer de Montluçon à Eygurande. Partie comprise entre l'origine, à Montluçon, et le passage à niveau de la route départe-mentale n° 2, d'Aubuzances à Aubusson, sur une longueur de 45.326 mètres. Ballastage et pose de voie. M. Moreau jeune, à Paris, rue Taitbout, 53, adjud. à 25 p. 100.

Drôme. — *Le 18 novembre.* — Mairie d'Arlon. Construction d'un groupe scolaire. M. Severin Rebatet, à Saint-Vallier, adjud. à 2 p. 100.

Isère. — *Le 10 novembre.* — Mairie de Grenoble. — Captage, amenée et distribu-tion des eaux provenant des sources de Rochefort. Mont., 2.683.000 fr. Caut., 100 000 fr. MM. Pont-Ollion-Nicollet et J. Thorand, entrepreneurs à Grenoble, adjud. à 11.50 p. 100.

Isère. — *Le 15 novembre.* — Mairie de Pont-de-Chéruy. Construction d'un pont (voir Supplément n° 7). — 1^{er} lot. Maçonnerie. M. Bataille, maître-carrier, à Crémieu (Isère), adjud. à 18 p. 100. — 2^e lot. Tablier métallique. MM. Broyet et Delord, à Saint-Etienne (Loire), adjud. à 28 p. 100.

Vaucluse. — *Le 17 novembre.* — Rivière de la Durance (rive droite). Syndicat de la Durance à Lauris. Reconstruction de la digue des Agranas. M. J. Abely, à Lauris, adjud. à 19 p. 100.

Voges. — *Le 10 novembre.* — Construction d'un presbytère à Nomery. M. Tho-mas à Rambervilliers adjud. à 11 p. 100.

Vienne. — *Le 10 novembre.* — Chemin de fer de Poitiers au Blanc. MM. Despas père et fils, aux Ormes, adjud. à 7 p. 100.

Vienne. — *Le 10 novembre.* — Chemin de fer de Civray au Blanc, section de Civray à l'Isle-Jourdain. M. Chauvron (Simon), à Angoulême, adjud. à 12 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 8 décembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Travaux municipaux. Chaussées en cailloux écartés. — 1^{er} lot. 6^e arrondissement. Parties des rues de Barène, Vauban et Bossuet. Mont., 35.160 fr. Caut., 1.900 fr. — 2^e lot. 3^e arrondissement. Parties des rues de la Rize, d'Essling, Champfleury et Cavenne. Mont., 33.480 fr. Caut., 2.100 fr.

Renseignements à la mairie.

Rhône. — Jeudi 13 décembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Cinquième arrondissement municipal. Construction d'un groupe scolaire sur un emplacement situé entre la rue des Fossés-du-Trion, les chemins des Grandes-Terres et de la Favorite. — 1^{er} lot. Terrassements et fouilles, maçonnerie, pierres de tailles. Mont., 253.455 fr. 47. Caut., 14.150 fr. — 2^e lot. Travaux de ciment. Mont., 10.824 fr. 81. Caut., 550 fr. — 3^e lot. Charpente. Mont., 42.398 fr. 29. Caut., 2.100 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont., 53.300 fr. 81. Caut., 2.650 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Mont., 45.563 fr. 82. Caut., 2.300 fr. — 6^e lot. Verblanterie, zinguerie. Mont., 9.496 fr. 75. Caut., 500 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 32.967 fr. 28. Caut., 1.650 fr. Totaux, 478.007 fr. 26.

Certificat visé par M. Collomb, architecte, 74, avenue de Noailles, huit jours au moins à l'avance.

Les devis, plans, cahiers des charges, etc., relatif aux dits travaux, seront déposés à l'Hôtel de Ville, 1^{re} division, bureau des travaux de la ville.

Rhône. — Dimanche 16 décembre. — Midi. Mairie de Lissieu. Arrondissement de Lyon canton de Limonest. Construction d'un cimetière. Mont., 4.551 fr. 60. A valoir, 93 fr. 60. Caut., 200 fr.

Renseignements à la Mairie.

Rhône. — Jeudi 20 décembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Service vicinal ordinaire n° 68. de Josaphat. Terrassements, maçonnerie, pavage. Mont., 3.175 fr. 30. Caut., 120 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureau des travaux de la Ville.

Rhône. — Date non encore fixée. — Mairie de Bruilolles. Chemin vicinal ordinaire n° 8, du bourg Saint-Julien. Terrassements et aqueducs. Mont., 2.100 fr.

Renseignements à la mairie.

Rhône. — Date non encore fixée. — Mairie de Collonges. Entretien en 1883 et 1884. Fourniture de matériaux et empierrement. Mont., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 2 décembre, 11 h. — Mairie d'Outriar. Amélioration du chemin vicinal n° 1 et construction d'un pont de 7 mètres d'ouverture. Mont., 14.950 fr. 09. Caut., 453 fr. 73. Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 9 décembre, 11 h. — Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne. Construction d'une école municipale et d'une école primaire supérieure. — 1^{er} lot. Fouilles, remblais, maçonnerie, pierre de taille. Mont., 55.854 fr. 26. Caut., 4.793 fr. — 2^e lot. Charpente, toitures, escaliers, etc. Mont., 30.159 fr. 06. Caut., 1.310 fr. — 3^e lot. Menuiserie, parquets, etc. Mont., 18.348 fr. 19. Caut., 920 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, etc. Mont., 5.045 fr. 70. Caut., 250 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, vitrerie, peintures, tapisseries, marbrerie, etc. Mont., 11.146 fr. 32. Caut., 560 fr. — 6^e lot. Verblanterie, plomberie, zinguerie, fonte, etc. Mont., 3.193 fr. 50. Caut., 100 fr. Total général, non compris les honoraires de l'architecte et une somme à valoir, 159.727 fr. 03. Caut., 8.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de M. Coppé, architecte à Bourg, rue Alphonse Baudin, 9, et au secrétaire de la mairie.

Ain. — Mardi 11 décembre, 1 h. — Mairie d'Illiat. Arrondissement de Trévoux, canton de Thoissey. Service vicinal. Réparation du chemin vicinal ordinaire n° 7, au lieu dit Belhomme. Règlement de la chaussée et empierrement. Mont., 1.112 fr. Caut., 40 fr. Renseignements à la mairie d'Illiat.

Ain. — Dimanche 16 décembre, 1 h. — Mairie de Ceyzeriat, arrondissement de Bourg. Mise aux enchères du bail de la carrière Chenavai où l'on exploite de la pierre meulière et de la pierre de taille d'excellente qualité.

Renseignements à la mairie.

Allier. — Vendredi 7 décembre, 9 h. — Sous-préfecture de Montbrison. Chemin vicinaux. Chemin d'intérêt commun n° 3. Ouverture sur une longueur de 4.559 m. 24. Terrassements, 21.365 fr. 46. Ouvrages d'art, 13.487 fr. 58. Chaussées, 23.365 fr. 19. Dépenses imprévues, 2.289 fr. 77. Total, 60.500 fr. Caut., 2.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Cantal. — Dimanche 9 décembre, 10 h. — Mairie de Marmanbar. Construction d'une maison d'école double. Mont., 54.838 fr. 16. A valoir, 1.909 fr. 43. Total 56.747 fr. 59. Caut., 1.900 fr. Renseignements à la mairie.

Charente. — Lundi 24 décembre, 1 h. — Mairie de Barbezieux. Travaux de construction à exécuter pour l'agrandissement du collège. Les devis des travaux approuvés par M. le ministre de l'Instruction publique le 11 juin 1883, s'élève à la somme de 157.225 fr. 45, dans laquelle ne sont pas compris les honoraires de l'architecte. Caut., en numéraire, 8.000 fr.

Certificat visé par l'architecte. Renseignements au secrétariat de la mairie.

Doubs. — Jeudi 6 décembre, 10 h. — Préfecture. Travaux communaux et de chemins vicinaux. N° 1. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre le chemin de grande communication n° 25 et la ferme de Chez-Fraichot. Mont., 53.530 fr. — Caut., 1.605. — N° 2. Fourg. Prolongement de conduite de fontaines. Mont., 2.402 fr. Caut., 70 fr. Renseignements à la préfecture, 2^e division.

Drôme. — Vendredi 7 décembre, 10 h. — Mairie de Bourg-de-Péage. Travaux à exécuter pour l'établissement d'un nouveau cimetière. Mont., 18.900 fr. Caut., 900 fr. Renseignements au secrétariat de la mairie.

Gironde. — Vendredi 7 décembre, 1 h. 30. — Chemins de fer exécutés par l'État. Ligne de Cavignac à Bordeaux. Section de la Grave d'Ambarès à Bordeaux. — 7^e lot. Terrassements, chaussées et maçonneries entre la Grave d'Ambarès et Forigine du souterrain de Lormont, sur une longueur de 8.100 mètres. Travaux à l'entreprise, 823.210 fr. 89. A valoir, 86.781 fr. 11. Total général, 910.000 fr.

Certificat visé par M. Prompt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Tour-des-Dames, 16, à Paris. Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs. Dans les bureaux de la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Gérard, ingénieur ordinaire, passage Kiéser, 24, à Bordeaux.

Isère. — Dimanche 2 décembre, 3 h. — Mairie de Montagner. Construction d'une église et d'un presbytère. Construction de l'église, 36.800 fr. Construction du presbytère, 9.342 fr. 85. Total, 46.142 fr. 85.

Les plans, devis et cahiers des charges, dressés par M. Chamberot, architecte à la Tour-du-Pin, sont déposés à la mairie. Certificat visé par l'architecte, directeur des travaux.

Loire. — Vendredi 7 décembre, 9 h. — Sous-préfecture de Montbrison. Chemins vicinaux. Chemin d'intérêt commun n° 3. Ouverture de ce chemin. Long. 4.859 m. 24. Terrassements, 21.365 fr. 46. Ouvrages d'art, 13.487 fr. 58. Chaussée, 23.365 fr. 19. A valoir, 2.180 fr. 77. Total, 60.500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 23 décembre, 3 h. — Mairie de Nollieux. Construction d'un

presbytère. Maçonnerie, pierre de taille, charpente, menuiserie, serrurerie, plâtrerie et peinture. Mont., 13.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Lot et-Garonne. — Mercredi 12 décembre, 2 h. — Chemins de fer exécutés par l'État. Ligne de Marmande à Angoulême. Construction des haltes et stations, entre Marmande et limite nord du département sur une longueur de 32.014 mètres. Terrassements. Mont., 2.981 fr. 67. Chaussées, pavages, dallages et sablage. Mont., 70.642 fr. Maçonneries. Mont., 121.359 fr. 15. Plâtrerie. Mont., 5.660 fr. 45. Carrelage et fumisterie. Mont., 1.246 fr. 98. Charpente. Mont., 18.022 fr. 44. Menuiserie. Mont., 17.063 fr. Couverture, plomberie et zinguerie. Mont., 22.921 fr. 25. Ferronnerie et serrurerie. Mont., 28.106 fr. 02. Peinture et vitrerie. Mont., 5.319 fr. 47. Construction de puits et fourniture d'appareils de puisage. Mont., 1.838 fr. 20. Total, 290.209 fr. 27. A valoir, 31.770 fr. 73. Total général, 330.000 fr. Caut. prov., 5.000 fr. Caut. définitif, 11.000 fr.

Certificat visé par M. Pasqueau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Lafaurie de Monbadon, 40, à Bordeaux. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Bernadeau, sous-ingénieur à Marmande.

Lozère. — Samedi 1^{er} décembre, 2 h. — Préfecture. Construction de deux écoles normales primaires à Mende. — 1^{er} lot. Ecole normale d'instituteurs. Mont., 311.246 fr. A valoir, 3.124 fr. 60. — 2^e lot. Ecole normale d'institutrices. Mont., 211.488 fr. 20. A valoir, 21.152 fr. 76.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 3 décembre, 10 h. — Mairie de Chalon-sur-Saône. Travaux d'exhaussement du trottoir assurant le service de l'abattoir pendant les crues de la Saône. Mont., 4.611 fr. 50. Caut., 461 fr. 15.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 6 décembre. — Mairie de Mâcon. Génie. Travaux aux bâtiments militaires pour l'entretien pendant 3 ou 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1884.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 décembre, 10 h. — Mairie de Chalon-sur-Saône. Chemins vicinaux. Fourniture de pierre cassée pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant 5 ans. Mont. annuel, 3.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mardi 11 décembre. — Mairie d'Autun. Travaux aux bâtiments militaires pour l'entretien pendant 3 ou 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1884.

Renseignements à la mairie.

Seine. — Samedi 8 décembre, 2 h. — Mairie d'Aubervilliers. Construction d'un hospice rue de la Freite. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. Mont., 56.693 fr. Caut., 3.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 7.127 fr. 58. Caut., 350 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie et gaz. Mont., 9.419 fr. 81. Caut., 450. — 4^e lot. Menuiserie. Mont., 17.289 fr. 30. Caut., 850 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Mont., 11.265 fr. 38. Caut., 550 fr. — 6^e lot. Fumisterie. Mont., 3.562 fr. 30. Caut., 170 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 3.145 fr. 05. Caut., 150 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Seine. — Lundi 10 décembre, 1 h. — Construction d'un asile-hospice à Villejuif. — 1^{er} lot. Plomberie et distribution d'eau, canalisation et appareils pour le gaz. Mont., 85.656 fr. 45. Caut., 5.000 fr. Frais, 1.400 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Mont., 53.674 fr. 85. Caut., 31.600 fr. Frais, 7.000 fr. — 3^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 132.788 fr. 38. Caut., 8.000 fr. Frais, 2.000 fr. — 4^e lot. Pavage, granit et asphalte. Mont., 94.273 fr. 47. Caut., 5.600 fr. Frais, 1.500 fr. — 5^e lot. Plantations. Mont., 19.062 fr. 75. Caut., 1.150 fr. Frais, 360 fr. Total général, 855.455 fr. 90.

Renseignements à la préfecture, 2^e bureau de la division d'architecture.

Vaucluse. — Lundi 10 décembre, 2 h. — Mairie d'Orange. Génie. Travaux dépendant du service du génie à exécuter dans la place d'Orange pendant les exercices de 1884 à 1889 inclus.

Renseignements à la mairie d'Orange et au bureau du génie à Avignon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Versailles. — Le 10 décembre. — Génie. Place de Versailles. Travaux aux fortifications et aux bâtiments militaires dans la casernes de Versailles.

Renseignements dans les bureaux de la chancellerie du génie, à Versailles, avenue de Paris, 6.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Saintes. — Samedi 15 décembre, 2 h. — Travaux à exécuter pour l'établissement d'une deuxième voie en vue de la suppression de la bifurcation des Alliers (Ligne de Beillant à Limoges). Mont., 3.058 fr. 37. L'entrepreneur sera dispensé de verser un cautionnement.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces du projet, des cahiers des charges et diverses conditions de l'adjudication au bureau de l'ingénieur, à Saintes.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Chemin de Baraban, 87. Acq., M. Marti, 4, Grande rue de la Guillotière (11.400 fr.). Rue des Archers, 7. Acq., M^{me} veuve Vannier, rentière à Arlay (Jura). — Rue Bugeaud, 59. Acq., MM. Lucien et Jules Vally frères, 59 et 61, rue Bugeaud. — Rue de Créqui, 131. Acq., M. Mady, 1, place des Squares, Lyon. — Quartier des Brotteaux, 90 bis. Acq., M. Curis, 25, quai de l'Archevêché. — Rue Sébastien-Cryphe, 51. Acq., M. Carron, 65, rue des Trois-Pierres (15.000 fr.).

Caluire. — Angle de la rue de Mailly et de la rue de Margnolle. Acq., M^{me} Michon, 4^e, rue du Bon-Pasteur (7.000 fr.). — Lieu du Vernay. Acq., M. A. Jacquand, 12, quai Tilsitt, Lyon (1.225 fr.).

Hayes (Loire). — Au même lieu. Acq., M. Peiron, 2, quai Saint-Clair, Lyon (32.600 fr.).

Montchat. — Route de Genas, 180. Acq., M. Desnoix, 71, boulevard de la Croix-Rouge (16.000 fr.).

Ecully. — Chemin de la Sauvegarde. Acq., M^{me} veuve Jossierand, 19, rue de la Martinière et rue Saint-Marcel, 28, Lyon.

TERRAINS

Lyon. — Rue Massena, 85. Acq., MM. Annet Duret et François Guyot, entrepreneurs, avenue de Noailles (585 mètres 21.000 fr.). — Rue de la Pyramide, 14. Acq., M. P. Lhormet, 42, quai de Jayr (353 mètres). — A Vaise, Acq., MM. J. David, Bon fils et Cie, 1, rue du Bourbonnais (593 mètres). — Rue de l'Archevêché. Acq., M. J.-B. Gallay, 6, quai des Étroits (232 mètres 11.600 fr.). — Rue de Vendôme. Acq., M. Martin, entrep., 4, place Sathonay (212 mètres). — Chemin de Malataverne à Saint-Irénée. Acq., M. Pouilly, 5, place Perrache (4.050 mètres 6.275 fr.). — Avenue des Ponts. Acq., M. Brunier, 23, quai des Brotteaux (4.518 mètres).

Albigny. — Lieu du Bauchet. Acq., M. Vibert, nég. à Albigny.

Brindas. — Au bourg de Brindas. Acq., la Commune (927 mètres).

Montchat. — Rue Antoinette. Acq., M. Guillot, 3, cours Vitton, Lyon, (330 mètres 7.000 fr.). Une autre parcelle (764 mètres 7.000 fr.).
Chaponost. — Lieu des Armonettes. Acq., M. Durand, à Chaponost (73 ares). — Au même lieu. Acq., M. Rouillat, à Chaponost (15.000 fr.).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

5 novembre. — Dissolution de la Société Pétavy et Ducoux, entrepr., 5, rue Tupin.

FAILLITES

9 novembre. — Faillite du sieur Bernasconi, marbrier, quai de la Charité, 25.
 13 novembre. — Faillite du sieur Monier, entrepreneur de ciments, 23, rue Centrale, chez M^{rs} Mondet.
 12 novembre. — Faillite du sieur Anselmetti, peintre-plâtrier, 161, rue Moncey.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La *Vie privée des Anciens*, par M. René MÈNARD, illustré d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOR. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 677 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C^{ie}, éditeurs, 13, rue Bouaparte, Paris.

Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCOUR et C^{ie}, 51, rue des Ecoles, Paris.

Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série de prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VINIÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50 — Librairie BIGNON, 22, rue de Latour-d'Arvergne, Paris.

Les quatre premières années du journal LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente formant deux beaux volumes in-4 raisin. Prix : 48 fr.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

Nous prévenons nos Abonnés que notre service d'expédition du journal « La Construction Lyonnaise » et de son « Supplément » est régulièrement fait, le 15 et le 30 de chaque mois. Dans le cas de non-réception à ces dates, nous les prions instamment de bien vouloir nous en aviser.

Ventes de Maisons et de Terrains. Prêts sur Hypothèques

A vendre une MAISON de campagne avec jardin, à **Lentilly** (Rhône), à trois minutes de la gare. Prix, **40,000 fr.** — A vendre une MAISON de campagne, avec jardin, à **Lentilly**, à cinq minutes de la gare. Prix, **35,000 fr.** — A vendre une MAISON de campagne, à la **La Tour-de-Salvagny** (Rhône). Prix, **20,000 fr.** — A vendre une MAISON de campagne, à **Charbonnières**. Prix, **50,000 fr.** — A vendre une MAISON de campagne, avec jardin, au **Pont d'Alai**. Prix, **30,000 fr.** — A vendre **TERRAIN**, **chemin des Grandes-Terres**, 2,000 mètres à **15 fr.** le mètre. — A vendre **TERRAIN** à **Lentilly** (Rhône), près de la gare, **2,500 fr.** la bichérée. — A vendre **TERRAIN**, belle position, depuis **1,200 fr.** la bichérée.

S'adresser pour tous renseignements, 87, rue Pierre-Corneille, au premier, à Lyon.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

COSTE (P.), successeur de P. BAUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROI**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ANCIENNE MAISON VAN CRONENBURG. J. MARTIN Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouilleur et Cheminées à réducteur, simples, et à calorifère. Atelier, place de la Martinière, 23.

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET (C.), quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasins de ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

J. JUD. route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtiments.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.

PIERRE HENRY, quai Pierre-Seize, 45, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 49, et place des Terreaux, 6.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

J. BOYER, MARCHAND DE PIERRES. Grande-Rue, 59, Oullins (Rhône). — Carrières de granit. Bordures, caniveaux et taille de pierres en tous genres.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épinés, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^{ie}, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Arroy pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, hommes d'armes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puissatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES POTERIE, & SABLE

ARDOISES, DALLES ARDOISES. GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

NANN (Ch.) rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

S. OLIVIER. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue des Trois-Pierres, 65.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ET SIGNAUX ELECTRIQUES. — Sonneries ordinaires, Porte-Voix, Paratonnerres. — Bogey et Boige, avenue de Saxe, 216.

SERRURERIE

GAUTIER, 36, rue de l'Abre-Sec. — Serrurerie en tous genres. Pose de sonneries électrique et porte-voix. — Fabrication de réducteurs. Travaux de bâtiment.

PEINTURE & PLÂTRERIE

LÉON SABATIER, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de plâtre. — Dépôts de plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitrés, carreaux de Verdun, briques, plotets, chaux hydraulique, ciment.

CATELLA Jacques Fils aîné, peintre-plâtrier, à Fontaines-sur-Saône, maison Durcos.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

PIGUET ET C^{ie}, successeurs de A. DUVERGER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PICOLET, taille de pierres et ravalement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunois, 116, Lyon.

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure
JEAUGEON FRÈRES, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtiments, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

A VENDRE, quantité de cheminées en marbre, à moitié prix. Rue Servient, 105, Lyon.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-seille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-seille, 62.



FABRIQUE DE PLÂTRE
A la Demi-Lune, anc. maison Duclos (EL.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CIMENTS

CARRIÈRE DE PLÂTRE
A Saint-Gilles et Dennevay (Saône-et-Loire)

ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de **cheminées, poinçons, faitières, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation**. Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantageusement le service des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

BOIS DE CHAUFFAGE

MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX

LYON

rue et place de la
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES
LAINAGES

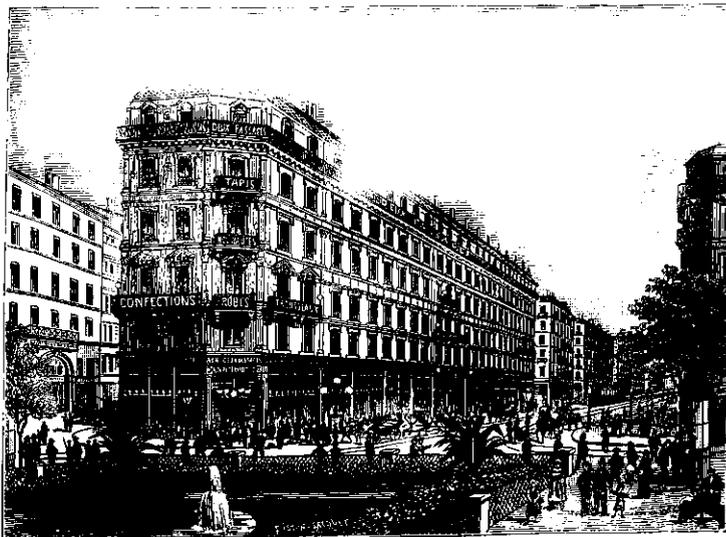
TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES
POUR
DAMES & ENFANTS

CORBELLES DE MARIAGE

PRIX FIXES
marqués chiffres
connus

AUX DEUX PASSAGES



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

LYON

rue et place de la
RÉPUBLIQUE

AMEUBLEMENTS, TOILERIE
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX
Salon de Lecture
Téléphone

EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON

LA

SÉRIE DE PRIX DES TRAVAUX DE BATIMENT

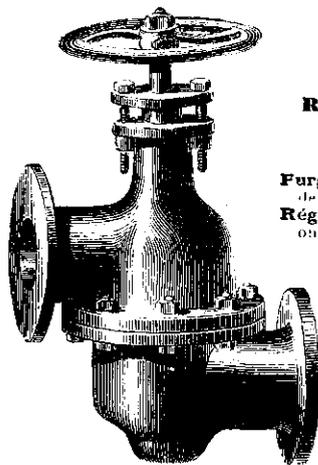
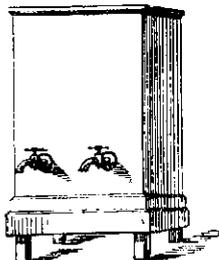
Établie par la Chambre syndicale de Mâcon. — Prix : 40 francs

BERTHIER

3, rue de Jarente

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres, Lavabos et installation.



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS B. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Furgeur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; ou l'emploi aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne à tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau à racloir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à racloir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS

DE L'ÉTAT

TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSE

Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.

PARIS, 16 bis, cité Trévisse, 16 bis, PARIS

ENTREPOT DE CARRIQUES DE MARSEILLE ET DE SALERNE

G. PEYRISSAC

112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE

OUVRIERS POUR LA POSE

